

Exercice 2007 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 14 juin 2007, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Conventions

- Convention de mise à disposition de la commune de Dannemarie-sur-Crête de matériels pour l'entretien de terrains de sports engazonnés [montant de la prestation facturée à la commune de Dannemarie (transport, dépose et reprise matériel, main d'œuvre) : 604,74 €].

- Convention portant acceptation d'un don de 128 ouvrages et documents (fonds de livres anciens de mycologie) de la Société d'Histoire Naturelle du Doubs, pour une valeur estimée à 40 000 €. Ces documents seront conservés à la Bibliothèque d'Etudes.

II - Legs

Acceptation d'un legs sans condition ni charge - Ensemble de 316 documents composés d'ouvrages, de journaux, de tracts et correspondances ayant appartenu à Mme Gabrielle SIGMANN et qui intégreront les collections du Musée de la Résistance et de la Déportation.

III - Contentieux

- Affaire LALANDE : Défense des intérêts de la Ville dans le cadre d'un recours en annulation intenté devant le Tribunal Administratif, le 10 août 2007, par M. Robert LALANDE contre la décision de supprimer le traçage de la place de stationnement réservée pour personnes à mobilité réduite, devant son domicile.

- Affaire GUY et autres : Défense des intérêts de la Ville dans le cadre d'un recours en annulation intenté, le 11 juin 2007, devant le Tribunal Administratif par Mme GUY et autres riverains du chemin des Tilleroyes contre l'arrêté de permis de construire délivré le 19 janvier 2007 à la SCI Nouvelle Clinique Saint-Vincent Compassion en vue de la création d'un étage supplémentaire sur l'un des bâtiments de la clinique.

- Affaire BOURGEAU : Défense des intérêts de la Ville dans le cadre d'une assignation à comparaître, le 5 septembre 2007, devant le Tribunal d'Instance à la demande de M. BOURGEAU qui conteste sa facture de consommation d'eau suite à une fuite et la mise à sa charge des frais de branchement au nouveau réseau situé rue Jean de Bry.

- CAMBORDE-LAMAISON et SANTINI INGENIERIE c/Ville de Besançon (Palais des Sports) : Défense des intérêts de la Ville - Requête en appel devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy des Sociétés CAMBORDE-LAMAISON et SANTINI INGENIERIE contre le jugement du Tribunal Administratif du 12 juin 2007 rejetant la demande desdites sociétés tendant à obtenir la condamnation de la Ville à leur payer diverses sommes suite à la décision de résilier le marché de maîtrise d'œuvre en date du 4 septembre 2000.

IV - Marchés à procédure adaptée d'un montant égal ou supérieur à 30 000 € HT

Objet du marché	Date du marché	Titulaire du marché (nom - code postal - localité)	Montant du marché en précisant HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commande)
Renouvellement de la conduite d'eau potable rue du Professeur Haag	17/07/2007	VAL TP 25800 Valdahon	89 203,14 € HT

Le Conseil Municipal est invité à en prendre acte.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, donne acte de ce bilan à M. le Maire.

Récépissé préfectoral du 20 septembre 2007.